

M. Alexander: J'aimerais bien que le député qui a la parole nous dise ce que son parti a l'intention de faire.

M. Rose: Je suis heureux que le député d'Edmonton-Centre, qui est tombé entre deux chaises, ait eu l'obligeance de s'identifier.

Une voix: Ce n'est pas lui qui tomberait entre deux chaises.

M. Rose: Que le député d'Edmonton-Centre sache que nous sommes tous assez raisonnables pour supporter des taquineries de temps à autre. Je regrette qu'en dépit de ses belles paroles, de ses excellents arguments et de sa préoccupation réelle et sincère, le chef de l'opposition ait déclaré publiquement, au début des délibérations sur la troisième lecture, qu'il appuierait le gouvernement quant au bill C-181. Je suis désolé parce qu'il s'est coupé tous les ponts. Comme le ministre savait qu'il pouvait compter sur l'appui d'une grande partie des députés, il était probablement moins disposé à accepter des amendements à l'étape de la troisième lecture. Autrement dit, j'ai l'impression qu'ainsi le parti qui dirige le chef de l'opposition n'a plus d'autre choix. Le ministre se serait certainement laissé mieux convaincre par la sincérité de personnes comme le critique juridique de l'opposition, s'il n'avait eu l'assurance absolue et définitive d'être appuyé à l'étape de la troisième lecture.

Je pense aussi que de nombreux membres du parti de l'honorable représentant voteront en faveur du bill à l'étape de la troisième lecture, contre leurs convictions personnelles, parce qu'il voudront suivre loyalement l'exemple de leur chef. Je regrette qu'ils soient ainsi pris.

M. Alexander: Voyons, il ne faut pas exagérer.

M. Rose: Je parle très sincèrement. Selon des rumeurs nées de sources habituelles, le FLQ se serait infiltré dans divers organismes du gouvernement et différentes institutions. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) nous a dit à la Chambre que nous ne soupçonnions pas l'étendue de l'infiltration.

M. Peters: Lui non plus.

M. Rose: Je demande dans quels organismes fédéraux le FLQ s'est infiltré.

Une voix: Le gouvernement ne peut répondre à cette question.

Une voix: La Compagnie des jeunes Canadiens.

M. Rose: Que compte faire le gouvernement à l'égard de cette prétendue infiltration? Combien de fonctionnaires fédéraux ont été licenciés sous prétexte d'être des éléments du FLQ? Ou alors, tout ce verbiage ne serait-il que des canards faisant partie du tableau d'ensemble de crise que, depuis un mois, le gouvernement s'efforce à nous peindre? Quelle est la situation? Que le gouvernement ait la franchise de nous le dire. En attendant, nous voici en train de délibérer sur une motion qui pourrait aboutir à la création d'une commission de révision.

[M. Paproski.]

En terminant, je dirai que je suis en faveur de ce principe, comme le sont beaucoup d'autres Canadiens. J'estime que la Chambre devrait essayer de créer un organisme pour faire face aux besoins.

M. Hogarth: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Peut-il mentionner un exemple où le droit criminel serait administré dans une province par le gouvernement fédéral sans le consentement du procureur général de cette province?

M. Alexander: Prenez note de cette question.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier ce sujet pour le député et de lui donner une réponse le plus tôt possible.

M. Alexander: Voilà la sorte de réponse qu'on nous donne toujours.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le député s'est exprimé tout comme un secrétaire parlementaire.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'espérais que peut-être nous pourrions clore le débat rapidement sur cet amendement, et passer au vote. Je vois que plusieurs députés s'apprentent à prendre la parole. Je vais donc maintenant faire quelques observations, et donner à la Chambre les raisons pour lesquelles j'appuie cet amendement tendant à établir une procédure de révision relativement aux personnes détenues en vertu de ce bill. C'est la première et la dernière fois que je prends la parole sur ce bill, et je voudrais donner une idée des considérations qui m'ont amené à ces conclusions.

La fierté nationale des Canadiens a été gravement atteinte par les récents événements. Nous nous sommes toujours cru au-dessus des maux qui frappent les autres, et particulièrement des enlèvements et assassinats politiques. Par conséquent, la majorité des Canadiens ont réagi avec colère et violence aux abominations commises dernièrement. Nous sommes prêts à appuyer à peu près toutes les mesures susceptibles d'empêcher que ce genre de chose se répète. A mon avis, c'est uniquement parce que les Canadiens se trouvent dans une telle situation à l'heure actuelle qu'eux-mêmes et leur gouvernement songent à présenter de telles mesures de répression sans y inclure au moins le pouvoir de réviser le cas de ceux que l'on pourrait écrouer sans chef d'accusation, sans mandat, et sur un simple caprice des corps policiers. Ce n'est certes pas une situation dont nous pouvons être fiers. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas chose aisée, comme beaucoup l'ont supposé, d'attiser notre colère. Notre Parlement ne doit pas s'engager dans la voie de la colère et de la honte qui régnent actuellement dans notre pays. Nous ne pouvons réagir avec la sauvagerie ou la violence que certains sont prêts à adopter et libres de le faire. Il nous incombe de veiller à l'avenir.

• (4.30 p.m.)

Au fil des années, l'État a dû envisager les choses de loin. Il lui a fallu éviter de répondre à la violence par la violence et appliquer la justice en sachant qu'elle demeurerait longtemps après que les contemporains seraient